

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00497**

**EXECUTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 AVANT LEUR VOTE -  
AUTORISATION DE MOUVEMENTER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGETS DE  
L'EXERCICE PRECEDENT**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 119

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,  
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,  
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND,  
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE,  
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,  
M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE,  
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ  
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,  
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,  
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211202-D20210049710

DATE D'AFFICHAGE :13 décembre 2021

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,  
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,  
M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,  
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,  
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,  
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021**

### **EXECUTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 AVANT LEUR VOTE - AUTORISATION DE MOUVEMENTER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGETS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante.

Il semble opportun de mettre en œuvre cette possibilité qui permettra d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2022 dans l'attente du vote du budget primitif.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Il est précisé qu'en section d'investissement, les crédits sont votés par opération sur le budget principal et le budget annexe Transport, et par chapitre pour les autres budgets annexes.

Pour mémoire, les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent hors remboursement de la dette, dotations, réserves et opérations d'ordre étaient de :

- 96 480 064 € pour le budget principal,
- 15 598 480 € pour le budget annexe Transport,
- 10 000 000 € pour le budget annexe Assainissement Collectif,
- 4 475 € pour le budget annexe Assainissement SPANC,
- 11 041 411 € pour le budget annexe EAU,
- 1 334 225 € pour le budget annexe Réseaux de chaleur dont 124 640 € pour la gestion en régie qui sera retracée dans le budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur » en 2022 et 1 209 585 € pour la gestion déléguée qui sera retracée dans le budget annexe « Réseaux de chaleur » créé en 2022,
- 167 265 € pour le budget annexe Parcs et Aires de Stationnement, l'intégralité pour la gestion en régie qui sera retracée dans le budget rattaché de la régie « Parcs de stationnement » en 2022.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **autorise avant le vote du budget primitif 2022, Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**